

# DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D' EXPRESSION NE S' USE QUE QUAND ON NE S' EN SERT PAS. N° 100 11e Année ISSN 1253-4706

## *Le bulletin bimestriel de SOS Démocratie aux Comores*

**VISA MEURTRIER ETABLI  
PAR LA FRANCE ENTRE  
MAYOTTE ET LES ILES  
SOEURS DES COMORES**

Juillet – août 2007 1,5 euros ou 300 F Comoriens

**Éditorial** par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Mi-août, une nouvelle barque (« Kwassa-Kwassa ») venant d'Anjouan a fait naufrage près de l'île comorienne de Mayotte sous administration française. Il y avait à bord quarante passagers. Dix-sept corps ont été repêchés, quatre personnes ont été admises dans un hôpital de Mayotte, tandis qu'on comptait dix-neuf disparus en mer.

Au cours du mois de juillet, il y a eu au total cinq « Kwasa-Kwasa » échoués et près de 100 morts et disparus. Dans le naufrage du 22 juillet dernier, il y a eu un mort, 26 disparus et 9 rescapés. Le 27 juillet, on comptait encore 4 morts, 22 disparus et 14 rescapés.

L'océan qui entoure les quatre îles des Comores constitue un cimetière pour des milliers de Comoriens depuis que le gouvernement Balladur a décidé d'instaurer une procédure de visa entre les trois îles indépendantes et Mayotte.

Face à ce drame, les médias français se contentent de dire que ce sont des « clandestins Comoriens » qui souhaitent se rendre dans « l'île française de Mayotte ». Or les choses ne sont pas aussi simples puisque la France a été condamnée plus d'une vingtaine de fois par des résolutions de l'ONU pour son maintien dans cette l'île comorienne, reconnue par la communauté internationale comme étant une des quatre îles de l'État comorien.

Le communiqué de presse du Collectif Comores-MasiwaMane (4 îles) du 13 août 2007 rappelle à juste titre que « c'est d'ailleurs cette revendication qui vaut à l'État comorien les nombreux déstabilisations depuis plus de trente ans par l'intermédiaire de mercenaires français, comme le reconnaissait l'un d'entre eux lors du procès du tristement célèbre Bob Denard et trente de ses acolytes qui s'est tenu à Paris l'année dernière. »

Depuis l'instauration du « visa Balladur » en 1994, il y a près d'un millier de morts comoriens dans des naufrages de « Kwasa-Kwasa » entre Mayotte et Anjouan. La France qui, en usant du droit du plus fort, a établi une frontière artificielle au sein d'un même État reconnu par toutes les instances internationales. Notre ancienne puissance coloniale porte la responsabilité de tous ces morts et pourrait être poursuivie, entre autres pour déplacements de populations (qu'elle assimile à « des reconduites à la frontières ») à l'intérieur d'un même pays.

Nous déplorons également le silence des autorités comoriennes qui n'ont pas dénoncées ou déplorées ces morts causées par l'établissement du visa meurtrier établi par le pays qui se prétend « le berceau des droits de l'homme ». Au lieu de chercher à résoudre ce problème pacifiquement en respectant les résolutions des Nations Unies, le gouvernement français utilise le chantage en menaçant de faire appel à des « pays influents » ou en encourageant le chef rebelle de l'île d'Anjouan à humilier les autorités comoriennes. Ces dernières, au lieu de défendre fermement l'unité des 4 îles et de sensibiliser les pays de la communauté internationale, se plient aux exigences françaises.

Tant que la France ne va pas abandonner ce visa Balladur, les Comoriens seront toujours victimes de ces pertes humaines qui peuvent être assimilées comme « crimes contre l'humanité ». Est-ce le vrai visage de la France ? !

**Directeur de la publication:** ALI Damir      **Codirecteur de la publication :** AHMED Abdou Rahamane

**Comité de rédaction:** AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90 – Fax : 08 71 52 57 67

**Imprimerie :** HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

**Commission Paritaire:** 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – Ligue 92 – 2 rue de BEZONS 92000 NANTERRE

**E-mail:** [SOSDemocratieComores@wanadoo.fr](mailto:SOSDemocratieComores@wanadoo.fr)

**INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...**

**2 juillet: le chef de la Force de Gendarmerie Anjouanaise (FGA) le « lieutenant colonel » Abdou Bacar (frère du président rebelle de l'île autonome d'Anjouan) est arrêté à Mayotte dès son arrivée au port.**

D'après l'agence HZK Presse, « certaines sources ne voient en ladite « interpellation » qu'un prétexte de la police française à Mayotte visant à protéger le chef de la gendarmerie rebelle d'Anjouan qui courrait le risque d'être lynché par ses compatriotes à Mayotte ». D'autres sources indiquent que c'était un prétexte afin de lui transmettre des consignes de la part du Préfet français de Mayotte sur la manière de gérer la crise actuelle entre les rebelles anjouanais et les autorités comoriennes. D'ailleurs, la demande du gouvernement comorien à la préfecture de Mayotte de le renvoyer à Moroni a reçu une fin de non recevoir. Nous dénonçons cette ingérence flagrante des autorités françaises dans les affaires intérieures de notre pays.

\*\*\*\*\*

**19 juillet: Monsieur Ibrahim Ali Said Félix, journaliste de « Djabal Télévision » est interpellé par la gendarmerie comorienne. Il est accusé d'avoir rencontré les autorités rebelles de l'île d'Anjouan.**

« Djabal Télévision » est considérée comme l'unique média de la Grande-Comore qui diffuse des reportages relatifs aux autorités de fait de l'île d'Anjouan. Elle est accusée par les autorités comoriennes de « soutenir les rebelles anjouanais ».

**D'ailleurs, le lundi 6 août, Ibrahim Ali Félix et le cameraman Ismaël Kassim de cette télévision privée n'ont pas pu embarquer vers l'île d'Anjouan.** Les agences de voyage qui assurent la liaison auraient reçu des pressions des autorités comoriennes d'après le « *Committee to Protect Journalists (CPJ)* », une organisation de défense de la liberté de la presse basée aux Etats-Unies.

Nous demandons aux autorités comoriennes de respecter la liberté de la presse et celle de la circulation des journalistes. Ces autorités ne doivent pas se servir comme prétexte de lutter pour le respect de l'intégrité territoriale des Comores afin d'empêcher les journalistes d'informer les gens sur ce qui se passe à Anjouan.

\*\*\*\*\*

**SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COM**

*« Quelle honte ! Dimanche matin place de France à Dzaoudzi, se tenait le traditionnel dépôt de gerbe en hommage aux victimes de crimes racistes et antisémites [...] Ce moment de souvenir et de recueillement a été purement et simplement « oublié » (à moins qu'il ne faille dire boycotté ?) par les élus Mahorais. Honte à eux de ce comportement indigne. Lorsque l'on porte l'écharpe bleu blanc rouge d'élu de la République Française, l'on respecte au moins les fonctions de sa charge et on ne s'en ceint pas simplement pour parader ou tendre la main pour quémander de l'argent. Cette attitude en dit long sur le double langage de certains qui devraient plutôt avoir le courage de démissionner et de revendiquer haut et fort l'indépendance ou le rattachement aux Comores. »*

Extrait de l'article de Denis HERRMANN dans le journal « *Les Nouvelles de Mayotte* » du 24 juillet 2007.

\*\*\*\*\*

*« Traces de strangulation », « ecchymoses des deux poignets », hématomes au genou », « douleurs » [...] Le visage totalement déformé » par les coups. Il leur a raconté: « à l'aéroport, les policiers m'ont demandé: « Tu pars ou tu pars pas? » J'ai répondu que je ne voulais pas partir. J'ai dit que j'avais une copine française, qu'on vit ensemble, que j'ai un travail ...Ils m'ont dit: « Ouais, mais t'es pas marié. » Ils me menotent, m'attachent les pieds avec des bandes Velcro. Ils veulent me mettre en position assises, je refuse. Ils me donnent un coup de pied dans le ventre. Je crie. Ils m'étranglent. Ils montent sur mon dos et sur mes pieds. Ils m'écrasent la tête sur un mur, en me tenant par le cou. J'arrive pas à respirer. On me relâche le cou. On me porte par les pieds, la ceinture et la tête pour me mettre dans un fourgon. » Dans l'avion, à la vue de ce voyageur au visage tuméfié, le commandant de bord refuse de l'embarquer. »*

Extrait d'un article de Dominique SIMONNOT du journal « *Le Canard enchaîné* » du mercredi 15 août 2007.

## DECLARATIONS SUR L'ÉTÉ MEURTRIER À MAYOTTE

### Un été très meurtrier

Ce lundi 13 août 2007, 17 morts, 19 disparus, 4 blessés, viennent grossir le cortège des victimes comoriennes du criminel "Visa Balladur". Un visa mis en place en 1995 sous la présidence Mitterrand pour faire, sans succès, entrave à la libre circulation des Comoriens à l'intérieur d'un même pays : les Comores. Avant cela, le 23 juillet dernier, le décompte macabre affiche une trentaine de disparitions au large du Nord de Mayotte, précédées par une vingtaine d'autres disparitions en janvier, dans les mêmes conditions. C'est ainsi que les abysses du bras de mer de 75 Km qui va d'Anjouan à Mayotte tiennent désormais lieu de linceul, pour des milliers de comoriens, morts sans sépulture, dans une indifférence totale, inqualifiable, aussi bien des autorités françaises que comoriennes. Ce sont là des Comoriens qui à bord de vieux rafiots n'hésitent pas à risquer leurs vies, pour rejoindre à Mayotte qui un parent, qui un ami, qui un collaborateur, qui un associé etc. Et ce, dans le cadre d'une réunion d'affaire, de la célébration d'une fête religieuse ou profane...que rien n'arrête. Rien ! Pas même l'inertie coupable des autorités comoriennes face à cette hécatombe, ni même l'arsenal imposant de l'appareil répressif, policier et de surveillance français (*arrestations abusives et arbitraires, utilisation en mer de vedettes rapides, radars etc.*), encore moins les campagnes de désinformation, ne pourront empêcher les Comoriens de fouler le sol de la terre de leurs ancêtres. Des ancêtres qui se sont toujours adonnés d'un bout à l'autre de l'archipel, à des échanges multiformes qui remontent à des temps immémoriaux, bien avant la colonisation française.

### Un peuple éprouvé et esseulé

S'agissant de Mayotte, les limiers de "la coloniale", imités par leurs zéloteurs maorais, suivis des séparatistes anjouanais et grand'comoriens, n'ont de cesse de souffler sur les braises, avec leurs discours et campagnes de haine et de xénophobie, qui font la part belle à la désinformation et à la falsification de l'histoire comorienne. Tant et si bien, qu'ils arrivent d'une part, à être repris, avec ô combien de complaisance, par plusieurs médias français et d'autre part, à faire d'une occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte, une affaire "**d'immigrés clandestins comoriens**". Et de l'île comorienne de Mayotte, reconnue comme telle par les instances et la communauté internationale, "**une île française à décomorianiser**". Non sans faire mine d'ignorer au passage, que la résolution de l'ONU N°31/4 du 21/10/1975, "**condamne énergiquement la présence française à Mayotte, qui constitue une violation**

de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la république indépendante des Comores".

Ainsi, par un spécieux tour de passe-passe, dont les autorités françaises ont le secret, de victimes, les Comoriens de Mayotte, originaires des trois autres îles sœurs, sont mués par le bon vouloir du tristement célèbre "Visa Balladur", en "immigrés clandestins", "réprimables", "emprisonnables", "expulsables" et au mieux taillables et corvéables à merci. Il est par ailleurs de notoriété publique qu'à Mayotte, les Comoriens originaires des trois îles sœurs, font en permanence l'objet de ratonnades, d'expéditions punitives, d'expulsions manu militari ... Sans oublier, les fréquentes atteintes graves aux libertés démocratiques, qui vont des incendies criminels, aux discriminations à l'embauche, à l'encontre des franco-comoriens originaires des trois autres îles sœurs.

Les associations signataires de cette déclaration tiennent par ailleurs à honorer et à saluer par la présente, la mémoire des milliers de Comoriens morts, sacrifiés honteusement sur l'autel de l'amitié, de la coopération et des relations cordiales entre la France et les Comores.

### **Autorités françaises et comoriennes également responsables**

Les associations signataires demandent aux gouvernements français et comoriens de se conformer à l'esprit et à la lettre des règles et lois internationales qui consacrent solennellement l'unité et la souveraineté des Comores (*Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte*) dans leurs frontières héritées de la colonisation. **"L'unité, l'intégrité, la souveraineté d'un pays ne sont ni cessibles, ni négociables"**. Pourquoi le seraient-ils pour les Comores ? Du reste, dans son article 37 du Titre VI : De la révision de la Constitution, cette dernière stipule : **"Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie, lorsqu'il est porté atteinte à l'unité du territoire et à l'intangibilité des frontières internationalement reconnues de l'Union, ainsi qu'à l'autonomie des îles"**.

De la même façon, la même constitution affirme dans son article 12 - 1 du pouvoir exécutif, du Titre III : Des institutions de l'Union : **"Le président de l'Union est le symbole de l'Unité nationale. Il est le garant de l'intangibilité des frontières, telles qu'internationalement reconnues, ainsi que de la souveraineté de l'Union. Il est l'arbitre et le modérateur du fonctionnement régulier des institutions..."**.

*prochain numéro.*

**N.B : suite au**

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19 h 30 à 20 h 30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: [www.rfpp.net](http://www.rfpp.net) RETROUVEZ CETTE ÉDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR [www.comores-online.com/sos-democratie](http://www.comores-online.com/sos-democratie)

\*\*\*\*\*

ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS

Nom ..... Prénom ..... Adresse .....

..... Code Postal ..... Ville .....

OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE COMORES LIGUE 092 Centre Culturel FRANCO-COMORIEN : 2 rue DE BEZONS 92000 NANTERRE

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires